



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Suivant arrêté N° 3/2023/0067/145 du 14 juin 2023 de l'Inspection du Travail et des Mines, la société SA PROXIMUS Luxembourg a reçu l'autorisation à exploiter un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 20 juin 2023

Le Bourgmestre

Le Secrétaire